



Bagnolet le 19 Avril 2010

Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA
Président de la République
S/c de Son Excellence M. SBIH
Ambassadeur d'Algérie en France

Monsieur le Président,

Notre association a été alertée par la presse des nouvelles agressions perpétrées de nuit par des fanatiques au domicile de femmes vivant seules dans un quartier de Hassi Messaoud. Ces milices qui effectuent ce qu'elles appellent des « expéditions d'épuration » se sentent fortes de l'impunité de leurs actes dans la mesure où aucune suite n'a été donnée aux plaintes des quelques femmes qui ont osé faire valoir leurs droits devant la justice de leur pays en juillet 2001. Pourtant l'attaque était d'ampleur puisqu'elle avait touché une quarantaine de femmes qui avaient été lapidées, torturées et violées.

Ces lâches individus cagoulés, terrorisent durant des nuits d'horreur des femmes qui sont venues chercher du travail dans cette région hautement sécurisée pour ses infrastructures pétrolifères. Pourtant ces pillages, violences de toutes sortes, insultes se répètent sans que la police n'intervienne alors qu'elle se trouve à proximité.

Le laxisme dont les autorités locales ont fait preuve à la suite de ces exactions de 2001, de 2009 et celles qui viennent de se produire ne met pas seulement en cause la sécurité des femmes de la région, mais celle de l'ensemble de la population qui vit sous une pression idéologique intégriste dangereuse pour la vie démocratique du pays.

Nous nous adressons à vous, Monsieur le Président de la République, pour que les institutions de la république garantissent aux Algériennes, où qu'elles vivent sur la terre qu'elles ont contribué à libérer de la domination coloniale, la sécurité et de la tranquillité. Cela ne sera rendu possible qu'à condition que les auteurs de ces exactions soient sanctionnés par la justice. Il faut également que l'idéologie sexiste intégriste soit combattue par une politique émancipatrice pour les hommes et les femmes, puisée dans les ressources culturelles dont l'Algérie est riche.

Il est clair que le cadre juridique, qui institue la répudiation, l'inégalité et la reconnaissance légale de l'inégalité dans les témoignages, ne favorise pas les conditions de vie des Algériennes ni leur accès équitable à la Justice. A contrario la ratification par l'Algérie du Protocole des droits des femmes en Afrique adopté par l'Union africaine en juillet 2003, (intégré à la Charte des droits de l'Homme et des peuples en Afrique en novembre 2005) offrira des perspectives de progrès attendus par les démocrates algériens.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean Paul ESCOFFIER

Président